

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **VENDREDI 06 NOVEMBRE 2015**

Compte rendu de la séance :

Présents : Mr L'HOMME René, Mr PAUCHARD Stéphane, Mme JECHOUX Bernadette, Mr CHABRIER Gilles, Mme RINGUE Alexandra, Mme GERARD Sophie, Mr THIRION Sylvain, Mr DIDIER Laurent, Mr THIRION Jean Pierre, Mr LECOMTE Claude, Mme BONATO Marie Thérèse, Mme BALLAND Sylvie, Mr PIERRE Yves, Mr TISSERAND Ghislain.

Absentes excusées : Mme PIERRAT Pascale.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BALLAND Sylvie.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR A LA DEMANDE DE Mr le MAIRE.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de rajouter à l'ordre du jour :

- a) Agenda d'Accessibilité Programmée.*
- b) Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.*
- c) Droit de Prémption.*
- d) Tour de garde élections régionales du 06 et 13 décembre 2015.*

1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 AOUT 2015.

Mr le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal, pour approbation, le compte-rendu de la dernière réunion qui s'est tenue le 28 août 2015.

Il est approuvé par tous les conseillers présents.

2° MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG RUE DE LA MAIRIE.

Mr le Maire propose l'offre du bureau d'études Effim de Docelles concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg, rue de la Mairie, pour un montant total de 4 500 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la maîtrise d'œuvre au bureau d'études Effim et autorise Mr le Maire à signer le contrat.

3° BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL « LES MARAYES » 2015.

Après explications données par Mr le Maire,

Le budget lotissement communal « Les Marayes » est voté à l'unanimité des membres présents comme suit :

- a) **Fonctionnement** : recettes : 170 746,00 € - dépenses : 170 746,00 €
- b) **Investissement** : recettes : 170 746,00 € - dépenses : 170 746,00 €

4° DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL N°1.

Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la modification budgétaire suivante suite à la création du budget lotissement communal les « Les Marayes »,

Section investissement :

- **Dépenses au 276348 : + 170 746,00 € - Dépenses au 020 : - 14 250,00 €**
Total : + 156 496,00 €
- **Recettes au 024 : + 138 512,00 € - Recettes au 2031 : + 17 983,20 €**
Total : + 156 496,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la modification budgétaire susmentionnée.

5° PROGRAMMATION DE MARTELAGES DE BOIS - ETAT D'ASSIETTE 2016.

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2016 dans la forêt communale relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à l'ONF, d'asséoir les coupes telles qu'elles sont définies dans le courrier, soit :

Nature des coupes - Parcelles concernées :

Amélioration : 28

Régénération : 22 et 24.

6° DISSOLUTION DU CCAS.

Mr le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à la nouvelle organisation territoriale de la République, la loi n° 102 015 - 931 du 07 août 2015, dite loi NOTRe, supprime dans son article 75 l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un CCAS (Centre communal d'action sociales). Cette mesure permet donc de supprimer des obligations annuelles inutiles.

Mr le Maire propose la dissolution du CCAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dissoudre le CCAS.

Le Conseil Municipal exercera directement cette compétence et le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune à partir de l'exercice 2016.

7° MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mme BONIFACCIO Ghislaine occupant le poste d'agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) a offert sa démission qui prendra effet au 01 janvier 2016 par arrêté du 24 septembre 2015.

Considérant que la nécessité du service justifie la création d'un poste d'ATSEM à temps incomplet, soit une durée hebdomadaire de 29,33 h à partir du 01 janvier 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la création d'un emploi d'ATSEM titulaire ou s/contrat dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire à temps incomplet, soit 29,33 h hebdomadaire à compter du 01 janvier 2016.

8° AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE.

Mr le Maire rappelle que l'article L 2132 - 1 du code général des collectivités territoriales permet, au Maire de recevoir une délégation permanente pour ester en justice, celle-ci se fonde sur l'article L 2122 - 22. 16° qui dispose que : « le Maire peut en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ».

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à ester en justice au nom de la commune de Laval sur Vologne ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et ceci pendant toute la durée de son mandat.

9° MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE2 DE COMMUNES DE BRUYERES, VALLONS DES VOSGES.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Mr le Président de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges, invitant celui-ci à se prononcer sur les modifications statutaires de la Communauté de Communes, telles qu'elles figurent dans les délibérations n°61/2015 et n°63/20215 du 16 septembre 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, accepte les modifications statutaires, telles que ci-dessous énoncées :

a) Compétence optionnelle suivante :

- Etudes, création, mise en place et gestion d'un relais assistants maternels sur l'ensemble du territoire intercommunal.**

b) Compétence optionnelle suivante :

- Prestations de services pour le transport des repas destinés aux cantines scolaires sur l'ensemble du territoire intercommunal.**

10° CREATION D'UNE STELE.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal la création d'une stèle en mémoire d'un soldat de la compagnie E du 442 US, Yohei SAGAMI, qui succomba à ses blessures le 15 octobre 1944 sur le territoire de la Commune.

Les membres du Conseil à l'unanimité de ses membres approuve la proposition de Mr le Maire et décide de passer commande à la graniterie RIGHINI de Granges sur Vologne pour un montant de 880,00 € HT.

11° CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES.

Mr le Maire expose,

- a) **L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents (absence pour maladie ordinaire, maternité, accident du travail, maladie professionnelle, frais médicaux, longue maladie, maladie longue durée, ...)**
- b) **L'opportunité de confier au Centre de Gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence.**
- c) **Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Commune.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mandater le Centre de Gestion des Vosges pour lancer la procédure de marché public en vue de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée à effet au 01 janvier 2017.

12° RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2014.

Mr PAUCHARD Stéphane, Président du Syndicat Intercommunale des Sources de Stéaumont présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve celui-ci.

13° AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE.

Mr le Maire présente l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) aux membres du Conseil Municipal concernant les bâtiments communaux (mairie - école maternelle - école maternelle - groupe scolaire - local Syndicat des Eaux de Stéaumont).

La mise en œuvre théorique d'un Ad'ap est prévue par les articles L. 111-7-7 et R. 111-19- 39 du CCH ;

- **Une période de 3 ans, 2 périodes de 3 ans ou 3 périodes de 3 ans, à compter de l'approbation de l'Ad'ap par l'autorité administrative.**

Date prévisionnelle de la fin de la dernière action de mise en accessibilité : 31 décembre 2018.

Estimation financière de la mise en accessibilité : 185 000 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'agenda d'accessibilité.

14° PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet présenté, à savoir : le maintien de la Communauté de Communes Bruyères, Vallons des Vosges, tout en proposant le rattachement de Dompierre, Padoux et Sercoeur à l'agglomération d'Epinal et en tirant les conséquences de la création de la commune nouvelle de Granges – Aumontzey et le rattachement de cette dernière à la Communauté de Communes de Gérardmer, Monts et Vallées.

15° DROIT DE PREEMPTION.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption sur le bien suivant bâti et non bâti.

Adresse : 324 rue de la Mairie - Section AH N° 84 - superficie totale : 729 m2.

16° TOUR DE GARDE ELECTIONS REGIONALES DU 06 ET 13 DECEMBRE 2015.

Le tour de garde pour les élections régionales du 06 et 13 décembre 2015 a été programmé.

INFORMATIONS DIVERSES

- a) **Le repas du CCAS aura lieu le 29 novembre 2015.**
- b) **Mr le Maire fait part des courriers de remerciements adressés par l'ADMR de Bruyères, le S.M.B. Handball de Bruyères suite à l'attribution de subventions accordées par le Conseil Municipal.**
- c) **Du courrier de l'Association les Vieux Compteurs d'Epinal remerciant la municipalité pour la qualité de l'accueil qui a été réservé aux participants et organisateurs des XVIII émes Routes des Vosges lors de la pause organisée dans notre Commune le dimanche 25 octobre 2015.**
- d) **Mr le Maire fait part des courriers de SICOVAD qui annonce la fermeture définitive de la déchèterie de Lépages sur Vologne au 31 décembre 2015 et de la nouvelle formule pour la collecte des objets encombrants à partir de 2016. Les administrés recevront un courrier d'information complète.**
- e) **La commission Loisirs - Animation - Communication s'est réunie le 03 novembre 2015 pour l'élaboration de Laval – Infos qui sera distribué lors de la 2ème quinzaine de janvier 2016.**
- f) **Une réunion d'information et de concertation est programmée le 24 novembre 2015 à la résidence OZANAM à Cheniménil dans le cadre de la réflexion sur les repas de cantines scolaires pour l'année 2016.**

Vu par nous, Mr L'HOMME René, Maire de la Commune,

Pour être affiché le : 17 NOVEMBRE 2015

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

